

OFE01

# P&P

## Training & Consulting

### SENSIBILISATION DÉCIDEURS & MANAGERS À LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

DANS TOUTE LA FRANCE  
1 JOUR / 7 HEURES  
PRESENTIEL OU DISTANCIEL  
INTER - INTRA



+33 6 28 84 89 32



contact@p2tc.fr



www.p2tc.fr

# Sommaire

- 1 La facture électronique
  - 2 Les objectifs
  - 3 Les prérequis
  - 4 Les participants
  - 5 Les moyens pédagogiques
  - 6 Le programme
-

# LA FACTURE ÉLECTRONIQUE



Depuis une dizaine d'années, les Etats européens et la commission européenne poursuivent un objectif de déploiement de la dématérialisation des factures pour faciliter les relations interentreprises.

La France accompagne et devance ces initiatives en mettant en œuvre des réformes juridiques et en proposant des dispositifs facilitant cette modernisation des échanges.

**La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 et l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014** ont permis de généraliser l'obligation de la facturation électronique à toute la sphère publique à compter du 1er janvier 2017.

La nouvelle réforme devra permettre de généraliser l'obligation de facturation électronique aux transactions inter-entreprises soumises à la TVA.

# LES OBJECTIFS

1. **La simplification administrative et la dématérialisation des processus**, telles que la facturation électronique, permettent aux entreprises de gagner en efficacité opérationnelle. En réduisant les tâches administratives et en diminuant les délais de paiement, les entreprises peuvent se concentrer davantage sur leur cœur de métier, ce qui se traduit par des gains de productivité significatifs. **Le passage à la facturation électronique** est estimé à un gain économique de **4,5 milliards d'euros**, ce qui illustre son impact positif sur l'économie dans son ensemble.

2. **À long terme**, simplifier les obligations déclaratives en matière de TVA grâce au pré-remplissage des déclarations offre de nombreux avantages aux entreprises. Cette initiative réduit la charge administrative et les erreurs potentielles dans les déclarations, ce qui libère du temps et des ressources pour les activités commerciales essentielles. **De plus**, elle ouvre la voie à de nouveaux services administratifs, qui peuvent être particulièrement bénéfiques pour les petites entreprises qui ont souvent des capacités limitées pour gérer les aspects administratifs de leur activité.

3. **Une meilleure détection de la fraude** est un avantage pour l'ensemble des acteurs économiques, en particulier pour ceux qui opèrent de manière honnête. En renforçant les mécanismes de contrôle et en utilisant des outils technologiques avancés, il est possible de réduire les risques liés à la fraude et de protéger l'intégrité du marché. Cela contribue à instaurer un environnement commercial plus équitable et à renforcer la confiance des entreprises et des consommateurs dans le système économique.

4. **La disponibilité en temps réel des données commerciales** permet aux entreprises de prendre des décisions rapides et adaptées aux évolutions du marché. En disposant d'informations actualisées sur les performances, elles peuvent anticiper les tendances, répondre aux besoins des clients et rester compétitives pour saisir de nouvelles opportunités de croissance.



## Cette formation permettra de :

**Comprendre** le cadre général de la réforme de facturation électronique sur les volets juridiques européens et Français, les opérations concernées et le calendrier de mise en œuvre.

**Partager** les expériences internationales menées par certains pays sur les continents américains et européens.

**S'appropriier** l'architecture globale de la réforme et le rôle de chacune des parties prenantes concernées par la réforme.

**Partager** les grandes lignes des stratégies possibles pour répondre à l'obligation de facturation électronique et ainsi mettre en conformité les processus et les outils de son entreprise.

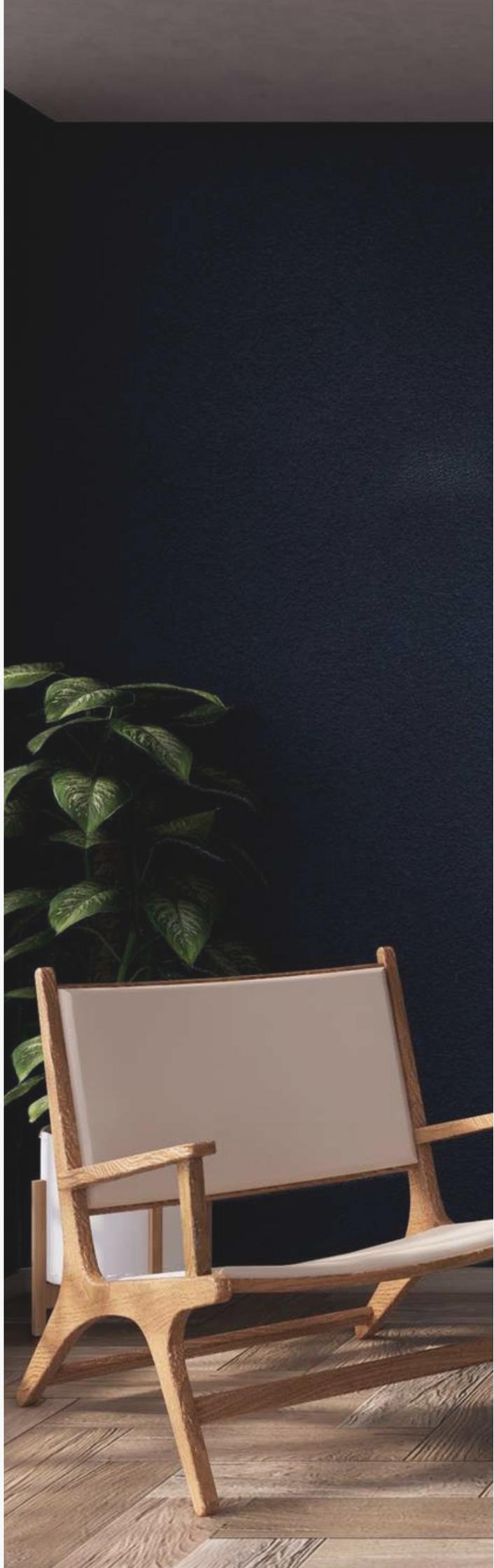
# LES PRÉREQUIS

Les acteurs métiers impliqués dans le processus de décision de mise en conformité aux obligations de la facture électronique

Mais également, les acteurs métiers impliqués dans le cadrage stratégique du projet de mise en conformité aux obligations de la facture électronique.



Cependant, il n'est pas nécessaire d'être un expert juridique et/ou un fiscaliste pour participer à la formation



# LES PARTICIPANTS

P2TC réuni dans cette formation différents responsables :

Des Responsables ADV

Des Responsables comptables

Des Responsables administratifs et

financiers Des Responsables des systèmes

d'information Des Membres de la direction



# LES MOYENS PEDAGOGIQUES

01

Un support de présentation structuré et permettant d'aborder de façon pédagogique l'ensemble des volets de la réforme sans être un expert juridique ou un fiscaliste.

02

Un quiz amont pour mieux connaître les participants et un quiz aval pour évaluer la bonne appropriation de la réforme.

03

La formation est animée par un expert facturation électronique, ayant participé auprès de l'administration, aux travaux amont sur la réforme, aux réunions de concertation avec les parties prenantes et aux phases de cadrage et de conception de la mise en place du futur portail public de facturation électronique (PPF).

# LE PROGRAMME



## LES ETAPES

**Cadre général de la réforme** : Objectifs, Cadre juridique, Opérations concernées et Calendrier légal.

Définition légale d'une « Facture Electronique » et de ses mentions au titre de la réforme.

**Périmètre des 2 obligations de la réforme** « E-INVOCING » et « E-REPORTING » et opérations exonérées.

Architecture globale du dispositif et présentation des circuits de facturation du schéma dit en « Y ».

**Stratégies des acteurs publics et privés impliqués dans la réforme et rôles et responsabilité de chaque partie prenante** : Fournisseur, Acheteur, Portail public de facturation (PPF), Plateforme privée de dématérialisation partenaire (PDP), Opérateur privé de dématérialisation (OD).

Stratégies à mettre en place pour construire sa feuille de route et répondre à l'obligation de facturation électronique dans le respect du calendrier légal.

*Ce séminaire peut être adapté et se dérouler en une demi-journée pour prendre en compte les attentes du client.*

*Tous nos processus de collecte et de traitement des données personnelles respectent le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)*

POUR ALLER PLUS LOIN ET SÉCURISER VOTRE PROJET DE MISE EN CONFORMITÉ

FORMATION DES ÉQUIPES BUSINESS FORMATION DES ÉQUIPES IT

- OFE02 - FORMATION DES ÉQUIPES BUSINESS
- OFE03 - FORMATION DES ÉQUIPES IT